

Imputation Budgétaire GENV 0181 - CPT 2318 - FCT 422 GENV 0132 - CPT 2318 - FCT 824 GENV 0185 - CPT 2318 - FCT 824

**RAPPORT N° 02/4-52
au Conseil Municipal**

OBJET

**TRAVAUX DE REHABILITATION D'AIRES DE JEUX
APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

I - DEFINITION DES BESOINS

L'état des lieux dressé après le passage du cyclone DINA a permis d'établir que les espaces verts et le mobilier urbain sur la quasi totalité du territoire dionysien ont énormément souffert.

En conséquence, la Ville de Saint-Denis engage une démarche globale de remise en état des sites majeurs afin de leur redonner une image initiale d'espaces publics accueillants.

Dans le cadre de ce programme, quatre Aires de jeux, réparties en quatre lots distincts feront l'objet de travaux de réhabilitation :

- Lot n° 1 : Aire de jeux du parc du COLORADO,
- Lot n° 2 : Aire de jeux de la place du BARACHOIS,
- Lot n° 3 : Aire de jeux de la zone des TAMARINS,
- Lot n° 4 : Aire de jeux de la ZAC BOIS ROUGE.

Chaque lot correspond à un site spécifique. Le recours à l'allotissement répond à un avantage économique et technique. En effet, les travaux pourraient être réalisés simultanément dans des délais réduits et la concurrence serait ainsi plus élargie.

Les prestations comprennent essentiellement la réfection des équipements, la rénovation du sol amortissant, la recomposition de chaque espace ludique dans le but d'offrir aux usagers un nouveau cadre aussi agréable et convivial que le précédent.

II - MODE DE PASSATION

Le montant global de l'opération est estimé à **312 561,00 € TTC**.

2.1 – Procédure

Le mode de passation retenu est l'Appel d'Offres ouvert à lots en application des Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics

RAPPORT N° 02/4-52

2.2 - Allotissement

Le marché comprend quatre lots, décomposés comme suit :

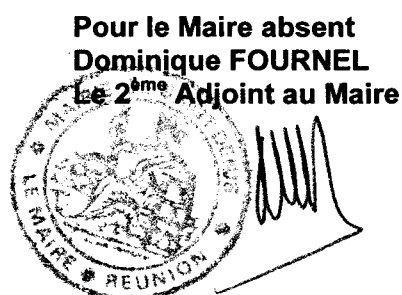
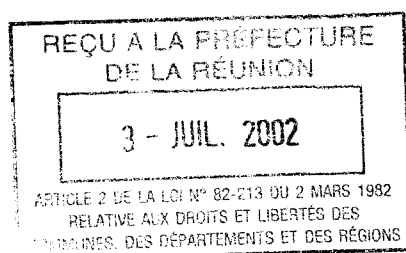
- Aire de jeux du COLORADO (Lot n° 1),
pour un montant estimé de **106 490,00 €**.
- Aire de jeux de la place du BARACHOIS (Lot n° 2),
pour un montant estimé de **137 204,00 €**.
- Aire de jeux de la zone des TAMARINS (Lot n° 3),
pour un montant estimé de **46 000,00 €**.
- Aire de jeux de la ZAC BOIS ROUGE (Lot n° 4),
pour un montant estimé de **22 867,00 €**.

III - DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande en conséquence :

- 1) d'approuver le projet ;
- 2) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :
 - procédure d'Appels d'Offres ouvert (Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
 - les crédits définis sont inscrits au BP 2002 sous les Compte 2318 / Chapitre 23 ;
 - estimation prévisionnelle : 312 561,00 Euros T.T.C.
- 1) d'autoriser la passation d'un (des) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, de traiter par marché(s) négocié(s) – Article 35-1.1 du Code des Marchés Publics ;
- 2) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 02/4-52
du Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juin 2002**

OBJET

**TRAVAUX DE REHABILITATION D'AIRES DE JEUX
APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous les :

- Chapitre 23, Compte 2318 / Fonction 422 / Opération 040737 ;
- Chapitre 23, Compte 2318 / Fonction 824 / Opération 044701 ;
- Chapitre 23, Compte 2318 / Fonction 824 / Opération 048024 ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-52 du Maire ;

Vu le rapport de madame Marie Jocelyne AUBRAS, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Jeunesse et loisirs / Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réhabilitation d'Aires de jeux de la Ville de Saint Denis.

ARTICLE 2

Approuve la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

DELIBERATION N° 02/4-52

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager les consultations et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le

01 JUIL 2002

Pour le Maire absent

Dominique FOURNEL

Le 2^{ème} Adjoint au Maire

